

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 12 juillet 2012

Convocation du : 4 juillet 2012

Objet : DECHETS ENVIRONNEMENT
Déchèterie.

Extension et réhabilitation. Demande de subvention.

L'an deux mille douze, le douze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Saint Auban d'Oze, sous la présidence de Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude Salles

Etaient présents : R. Fournel, G. Pitaval, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Alain Chevalier, Martine Barbet, Marc Rosenstiel, Maurice Chautant, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Buëch invite le Vice-Président Patrick Aubin à présenter le dossier au conseil communautaire.

Celui-ci rappelle que la déchèterie du Boutariq à été créée en 1992.

Vingt ans après, cet équipement est devenu obsolète au regard des différents textes réglementaires et du développement des filières de recyclage.

D'autre part, depuis la fermeture du CET d'Oze, la déchèterie fait office de quai de transfert pour les déchets à éliminer.

De ce fait, une étude a été confiée au bureau d'Inddigo ; celui-ci a rendu son rapport final auprès des membres de la commission déchets ; il comprend un schéma de fonctionnement, des esquisses et un coût estimatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2012

Publication : 19/07/2012

Pour le Président



Ainsi :

- ⇒ l'extension / réhabilitation de la déchèterie
- ⇒ la création / réhabilitation du quai de transfert
- ⇒ l'acquisition de différents matériels pour le fonctionnement de ces équipements
- ⇒ l'aménagement d'un terrain attenant en échange de celui mis à disposition par la commune de Veynes

atteignent un coût global d'opération H.T de 1 730 894 €, soit 2 070 149,22 € TTC, (maîtrise d'œuvre comprise).

Le Vice-Président propose de mobiliser toutes les lignes de co financement possibles dont celles de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'ADEME etc.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Vice-Président et charge le Président des démarches administratives correspondantes.

Votants = 12
Pour = 12
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Saint Auban d'Oze, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2012

Publication : 19/07/2012

Pour le Président

